

Information sur l'introduction de la taxe sur les déchets urbains

Dès le 1^{er} janvier 2018, les déchets urbains doivent être éliminés avec les sacs blancs taxés. Les sacs officiels sont disponibles dans tous les commerces. Ils doivent obligatoirement être jetés dans les conteneurs de Troistorrents et Morgins. Il est formellement interdit d'utiliser les anciens sacs gris/noirs. Les infractions seront dénoncées et les auteurs s'exposent à des amendes pouvant se monter à CHF 10'000.00. Les déchets peuvent être déposés aux écopoints ou à la déchèterie communale de Troistorrents, sise route de Troistorrents 34c.

HORAIRE D'ÉTÉ (1^{er} avril - 31 octobre)

Mardi et jeudi	Mercredi	Samedi
13h30 à 18h00	13h30 à 19h00 (veille de fête: 17h00)	08h00 à 15h00

HORAIRE D'HIVER (1^{er} novembre - 31 mars)

Mardi et jeudi	Samedi
13h30 à 17h00	08h00 à 12h00

Excepté les jours fériés (voir sous www.troistorrents.ch)

Dès cette année, le ramassage bimestriel des vieux papiers n'a plus lieu. Merci de déposer vos papiers et journaux directement à la déchèterie ou dans les conteneurs prévus à cet effet.



Les déchets de chantier des entreprises ne peuvent pas être déposés à la déchèterie mais doivent être dirigés impérativement vers les entreprises spécialisées comme la Satom et Retripa. De plus, à cause du risque d'incendie, les cendres et les braises ne doivent en aucun cas être jetées dans les conteneurs.

Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets peut être consulté sur le site internet de la commune: www.troistorrents.ch, sous l'onglet « Pratique » / « Gestion des déchets ».

L'Administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



☎ 024 476 80 10

🌐 www.troistorrents.ch

✉ administration@troistorrents.ch

📘 @communedetroistorrents

Chaque déchet à sa place

Les 13 symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués.



Carton / Papier

- ▶ Certains écopoints
- ▶ Déchèterie



Verre

- ▶ Certains écopoints
- ▶ Déchèterie



Pet

- ▶ Points de vente
- ▶ Certains écopoints
- ▶ Déchèterie



Matériaux plastiques

- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie



Fer-blanc

- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie



Aluminium / Canettes

- ▶ Points de vente
- ▶ Ecopoint Cergnat à Morgins
- ▶ Déchèterie



Huiles

- ▶ Déchèterie
- ▶ Ecopoint Cergnat à Morgins



Déchets verts

- ▶ Déchèterie
- ▶ Mai à oct.: Fenebet à Morgins
- ▶ Conteneurs privés



Textiles

- ▶ Certains écopoints
- ▶ Déchèterie



Médicaments

- ▶ Produits toxiques
- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie



Piles

- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie



Ampoules

- ▶ Sources lumineuses
- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie



Appareils électriques

- ▶ Points de vente
- ▶ Déchèterie

Bon à savoir: la TAR, c'est quoi?

Aujourd'hui nous payons tous, lorsque nous achetons certains appareils électroniques, une taxe anticipée de recyclage. Cela nous permet, une fois l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener là où nous l'avons acheté pour un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.).

Plus d'informations: www.trier-pas-sorcier.ch



COMMUNE DE TROISTORRENTS

Trier? C'est pas sorcier!

Taxe au sac Mode d'emploi et informations pratiques



Taxe au sac

Mode d'emploi



Pourquoi?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis 1996!

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses.

Objectif: atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions, ils sont aussi les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

Pour qui?

Pour tout le monde.

Le Valais romand introduira la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018.

La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

Qu'est-ce qui change?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1^{er} janvier 2018, des sacs blancs, arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» seront vendus dans les commerces. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.



Comment ça fonctionne?

Financement

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par:

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables;
- la taxe de base, calculée par commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (écopoints, déchèterie, etc.);
- l'impôt, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

Combien ça coûte?

Le prix des sacs sera de:

- CHF **0.95** pour le modèle 17 l
- CHF **1.90** pour le modèle 35 l
- CHF **3.40** pour le modèle 60 l
- CHF **6.20** pour le modèle 110 l

La taxe de base sera elle aussi adaptée. Le nouveau règlement sur la gestion des déchets adopté par l'Assemblée primaire le 6 novembre 2017 légifère en la matière.

A noter qu'à chaque fois que vous achetez un sac, près de 80% de son prix est reversé à votre commune, le solde finançant sa fabrication et sa distribution.

Pourquoi trier ?

Pour le bien de notre environnement

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1^{er} janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs.

Une série de nouvelles habitudes de tri vous permettra d'y arriver. Le site web www.trier-pas-sorcier.ch dans sa section «Tri, mode d'emploi», prodigue de très nombreux conseils pour vous aider à trier efficacement.

Car... Trier? C'est pas sorcier!



Information for the implementation of the household waste's tax

From the 1st January 2018, household waste must be disposed with the taxed white bags. These official bags are available to purchase in the shops. They must absolutely be thrown out in Troistorrents and Morgins containers. It is strictly forbidden to use the old grey/black bags. Infractions will be reported and fraudsters can be fined up to CHF 10'000.00. Waste can be thrown out at the "Ecopoints" or at our recycling center.



Informazione sull'introduzione dell'imposta dei rifiuti urbani

A partire dal 1 gennaio 2018, i rifiuti urbani devono essere eliminati con i sacchi bianchi tassati. I sacchi ufficiali sono disponibile nei negozi. Devono obbligatoriamente essere buttati nei cassonetti di Troistorrents e Morgins. E formalmente vietato usare i vecchi sacchi grigi/neri. Le infrazione saranno denunciate e i responsabili saranno puniti con una multa massima di CHF 10'000.00. I rifiuti possono essere depositati agli "Ecopoints" o alla discarica municipale.



Informatie over de invoering van de afvalbelasting

Vanaf 1 januari 2018 moet het gemeentelijk afval worden verwijderd met de witte betaalde afvalzakken. De officiële afvalzakken zijn verkrijgbaar in de winkels. Alleen deze afvalzakken zijn toegestaan in de afvalcontainers van Troistorrents en Morgins. Het is ten strengste verboden om de oude grijze/zwarte afvalzakken te deponeren. Er zal streng worden gecontroleerd op overtredingen en overtreders lopen het risico op boetes tot CHF 10.000. Afval wat recyclebaar is, kan worden gedeponerd bij de "ecopoints" of de gemeentelijke stortplaats.



Informationen zur Einführung der städtischen Abfallsteuer

Ab dem 1. Januar 2018 müssen Siedlungsabfälle mit besteuerten weißen Säcken entsorgt werden. Die offiziellen Taschen sind in den Geschäften erhältlich. Sie müssen in die Abfallbehälter von Troistorrents und Morgins geworfen werden. Es ist streng verboten, die alten grauen/schwarzen Säcke zu verwenden. Die Delikte werden angezeigt und die Autoren werden mit Bußgeldern bis zu CHF 10'000.00 belegt. Der Abfall kann an den Ökopunkten oder auf der städtischen Deponie abgelagert werden.



Opening hours of the recycling center

Orario di apertura dalla discarica municipale

Openingstijden van de gemeentelijke stortplaats

Öffnungszeiten der Deponie

☀️ 01.04 ▶ 31.10

❄️ 01.11 ▶ 31.03

	☀️ 01.04 ▶ 31.10	❄️ 01.11 ▶ 31.03
Monday / Lunedì / Maandag / Montag	×	×
Tuesday / Martedì / Dinsdag / Dienstag	13:30 - 18:00	13:30 - 17:00
Wednesday / Mercoledì / Woensdag / Mittwoch	13:30 - 19:00*	×
Thursday / Giovedì / Donderdag / Donnerstag	13:30 - 18:00	13:30 - 17:00
Friday / Venerdì / Vrijdag / Freitag	×	×
Saturday / Sabato / Zaterdag / Samstag	08:00 - 15:00	08:00 - 12:00
Sunday / Domenica / Zondag / Sonntag	×	×

Excepted public holidays / eccetto festivi / uitgezonderd feestdagen / ausgenommene Feiertage

* veille de fête: fermeture à 17h00